

APPRENTI(E) – BTS SUPPORT À L'ACTION MANAGÉRIALE (SAM)

(Contrat d'apprentissage – 2 ans)

Située entre Mulhouse et le massif des Vosges, la Ville de Cernay, membre de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, est une collectivité dynamique, engagée dans l'accueil régulier d'apprentis afin de contribuer à la professionnalisation des jeunes.

MISSIONS :

Au sein du Service « Secrétariat Général », vous participerez à l'ensemble des activités administratives, organisationnelles et de coordination du service. Conformément au référentiel du BTS SAM, vous serez notamment chargé des missions suivantes :

Soutien aux affaires juridiques :

- Participer à la constitution et au suivi administratif des dossiers de marchés publics ;
- Contribuer à la rédaction d'actes administratifs simples (arrêtés, autorisations) ;
- Aider à la veille juridique et à la mise à jour des documents internes ;
- Appuyer la Responsable des affaires juridiques dans la gestion documentaire et le suivi des procédures ;
- Participer à la veille juridique et aux bonnes pratiques du RGPD.

Appui au secrétariat général :

- Rédiger, mettre en forme et diffuser courriers, notes, tableaux et documents internes ;
- Participer à la bonne gestion de la procédure d'enregistrement du « courrier entré » ;
- Participer à la bonne gestion de l'archivage des documents communaux ;
- Participer à l'accueil physique et téléphonique des usagers, partenaires et élus ;
- Organiser les réunions : convocations, réservations de salles, préparation des dossiers, diffusion des comptes rendus.

Découvrir des missions transversales dans les domaines de la communication, de l'information et des animations.

PROFIL :

Vous préparez un BTS Support à l'Action Managériale en apprentissage pour la rentrée 2026/2027 et avez envie de découvrir le fonctionnement d'une collectivité territoriale.

Motivé, rigoureux et doté d'un bon sens du relationnel, vous faites preuve de discrétion professionnelle.

À l'aise avec les outils bureautiques (Word, Excel, Outlook), vous appréciez la polyvalence et savez vous adapter aux besoins du service.

CONDITIONS D'EXERCICE :

- Contrat d'apprentissage de 2 ans, à compter du 1^{er} septembre 2026 ; rémunération réglementaire (selon âge et progression dans le cycle).
- Participation financière aux titres restaurant, participation employeur à la protection sociale complémentaire (complémentaire santé labellisé et assurance de prévoyance sous contrat collectif), salle de pause permettant la prise de repas sur place.
- Transport : remboursement à 75 % des coupons d'abonnement de transports en commun pour le trajet domicile-travail (commune desservie par le « Tram-Train »).

Démarrage des fonctions à la rentrée scolaire 2026/2027

Date limite des candidatures : 14 juillet 2026

Les candidatures (lettre de motivation et CV)
sont à adresser par voie postale
ou électronique : cernay@ville-cernay.fr

Mairie de Cernay

26 rue James Barbier
68700 Cernay
☎ 03 99 75 54 10